

C/R de la Réunion SFDAS du 13 Novembre 2015

Tenue dans les locaux de l'Aéro Club de France – 6 rue Galilée – 75116 – PARIS

La réunion débute à 18 h 05 en présence d'une quarantaine d'adhérents.

Point 1. Attribution du prix de Thèse SFDAS 2014 : Messieurs Vincent CORREIA et Laurent TRAN ont postulé pour ce prix. Après rapports des différents lecteurs au Comité de Direction des deux thèses en présence, le prix de thèse SFDAS 2014 est attribué à Monsieur Vincent CORREIA pour sa thèse sur "*L'Union Européenne et le droit international de l'aviation civile*", thèse publiée chez BRUYLANT dans la collection "Droit de l'Union Européenne - Thèses".

Le Président félicite Mr CORREIA et lui remet – outre un diplôme – un chèque de 1.500 €. Mr CORREIA remercie notre association et propose de faire une conférence résumant sa thèse lors d'une prochaine réunion de notre société savante, proposition acceptée.

Point 2. Nouvelles candidatures :

Ces candidatures sont les suivantes :

Amélie BOHIC, Clarisse DEGERT-RIBEIRO, Juliette DELARUE, Eve DEROUESNE, Isabelle DUPONT,

Sophie NORDLUND, Laurent Xavier SIMONEL, Vanessa TWARDOWSKI et Yifan WANG-PRÉAUX.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, l'ensemble de ces 9 candidatures est acceptée.

Point 3. Un compte rendu de la réunion de la commission « aéronefs » du 01 juin 2015 sur le thème (*Pratique de la récupération - par le propriétaire - d'un aéronef en location suite aux défauts de paiement du locataire*) est fait par Yves HÉNAFF, animateur de cette Commission.

Un C/R détaillé, rédigé par ce dernier, sera adressé par mail à tous les adhérents, accompagné de la présentation Power Point du représentant de la DGAC.

Un C/R du colloque spatial de DIJON des 09 et 10 Octobre 2015, (*sur les règlements alternatifs des conflits dans l'industrie spatiale*) rédigé par Mme Laurence Ravillon est lu en séance. Ce colloque, organisé par elle (par ailleurs animatrice de la Commission Spatiale SFDAS, malheureusement absente aujourd'hui car souffrante), a été un succès tant sur le plan de la participation (plus de 120 participants) que du niveau élevé des différentes interventions présentées. Ce colloque a fait l'objet d'une participation financière de notre société savante, ses travaux seront publiés chez LexisNexis en 2016 et le C/R succinct de Laurence Ravillon sera envoyé à tous les adhérents de notre association par e.mail.

Point 4. Projets de réunions des commissions SFDAS :

La commission « Aéroports », animée par notre Vice-Présidente Catherine Gérard, devrait organiser une prochaine réunion dont le sujet précis est encore en cours de discussion. Une réunion de la commission « Passagers », animée par notre Secrétaire Générale Jennifer Deroin, est également envisagée.

Point 5. Questions diverses :

En l'absence de notre trésorier Gilles Héligon, victime de la grippe, la bonne situation financière de la SFDAS et la question des rentrées des cotisations est évoquée par le Président.

Ce dernier fait aussi un point sur la récente sortie d'ouvrages intéressants : le Code DALLOZ des Transports, la 9^{ème} édition du Guide Pratique du Pilote de Ligne (N. Loukakos et B. Cabannes) qui présente un grand intérêt sur l'influence pratique de la législation européenne et enfin la dernière parution de la Revue de Droit Aérien et Spatial qui va atteindre 70 ans l'année prochaine. Cette revue trimestrielle d'une centaine de pages,

juridiquement totalement distincte de notre société savante et éditée par les Editions PEDONE, est animée par notre Vice Président Fabrice Pradon, rédacteur en chef, avec le concours de Vincent Correia et Philippe Delebecque pour la rubrique de droit aérien, de Laurence Ravillon pour la rubrique spatiale et sous la plume de Fabrice Pradon pour les rubriques « Législation » et « Jurisprudence ». A noter également l'importance d'éminents membres de la SFDAS dans le Conseil scientifique de la revue RFDAS, il importe donc que cette revue soit mieux connue des adhérents de notre société savante.

Abonnements : Ed. PEDONE RFDAS – 13 rue SOUFFLOT – 75005 – PARIS – librairie@pedone.info

La parole est alors donnée au Professeur Philippe DELEBECQUE, Président d'honneur de notre société savante, pour son exposé sur le nouveau Code DALLOZ des Transports.

Pendant une heure, de façon claire et pédagogique, celui-ci va tour à tour expliquer :

Les intentions du législateur concernant, **en principe à droit constant**, le regroupement des anciens codes spécialisés (aérien, maritime, fluvial, transports terrestres ou ferroviaires...) dans un nouveau Code des Transports articulé en « dispositions communes » s'appliquant en principe à tous les modes de transports et les droits « spécialisés » concernant les différents modes de transport spécifiques (ferroviaire, fluvial, maritime, aérien...);

La philosophie de la présentation du code qui découle des choix précédents,

Dans le cas du droit aérien, la difficulté d'intégrer les dispositions particulières résultant des conventions internationales (CHICAGO, MONTREAL) ou des règlements européens, parfois difficilement compatibles avec les « dispositions communes » retenues pour ce nouveau « Code des Transports » ;

Le fait que finalement, les nouvelles « dispositions communes » sont parfois enrichies par des spécificités reprises de notre ancien Code de l'Aviation Civile ...

Et inversement que, dans cette nouvelle mouture du droit des Transports aériens, certaines nouvelles « dispositions communes » ont enrichi l'ancien droit aérien...

Philippe Delebecque fait aussi remarquer la volonté du législateur d'harmoniser autant que possible la présentation de chaque droit spécifique en traitant successivement de « l'engin » de transport considéré, des installations, du contrat de transport, du personnel de conduite spécifique, de sa formation de la législation sociale spécifique etc...

Il pointe la difficulté de rédaction de la partie réglementaire (Art.R) et des décrets d'application (Art.D) de chaque partie spéciale (droit aérien par exemple) et regrette en particulier le retard qu'ont pris les travaux des spécialistes de la DGAC quant à la rédaction et la publication de cette partie importante du droit aérien.

Philippe DELEBECQUE nous fera parvenir prochainement un condensé plus complet de sa conférence, document que nous nous ferons un plaisir de diffuser.

Pour information, la version « papier » du « Code des Transports sera ré-éditée chaque mois de mai, la version électronique sera – elle - réactualisée chaque semaine par les Editions DALLOZ.

La séance est levée à 19 h 30 et, suivant l'usage, les conversations sont reprises dans une ambiance détendue et amicale autour d'un verre et de quelques canapés...

Claude Guibert claudeguibert@orange.fr

Adresse : SFDAS 66 rue du Rendez-Vous – 75012 - PARIS

Secr. Gén. Jennifer DEROIN jennifer_deroin@yahoo.fr Trésorier Gilles HELIGON gheligon9@orange.fr

Vice-Présidents : Catherine GERARD catherine.gerard46@gmail.com

Fabrice PRADON fabrice.pradon@clydeco.fr